

SI NOUS LES LAISSONS FAIRE MAINTENANT, ILS N'HESITERONT PAS À S'ATTAQUER À LA SECURITE SOCIALE

Simulations de pensions de retraite après la réforme

Enseignant au 11^{ème} échelon

Salaire de référence : salaire brut moyen sans les HSE, HSA et les primes calculé sur les 6 derniers mois (ÇA NE DURERA PAS !) => 3046 Euros auquel s'applique le taux de 75%

Nbre de trimestre requis : 168

A. 1^{er} cas de figure

L'enseignant démarre à 25 ans. => Bac + 5 ans (Master 2) auxquels s'ajoute 2 années (un redoublement à la fac & une année supplémentaire pour obtenir le concours)

Pour partir à taux plein, cet enseignant devra travailler jusqu'à 67 ans.

Pension = 2285 euros.

Il fatigue, rencontre des problèmes de santé et souhaite partir avant :

1) 65 ans :

Dans ce cas deux types de réduction sont appliqués : La décote & le prorata temporis

Trimestres requis : 168 - Trimestres acquis : 160 - Trimestres manquants : 8

a) Prorata temporis 75% divisé par 168 x 160 = 71,42

b) Décote : 1,25 % x 8 T = 10%

=> 71,42 - 10 = 61,42 du salaire de référence au lieu de 75% Soit 3046 x 61,42% = 1870.85

2) 62 ans.

Trimestres requis : 168 - Trimestres acquis : 148 - Trimestres manquants : 20

a) Prorata temporis 75% divisé 168 x 148 = 66,07%

b) Décote : 1,25 % x 20 T = 25

=> 66,07 - 25% = 41,07% du salaire de référence au lieu de 75% Soit 3046 x 41,07% = 1251

3) 60 ans

Trimestres requis : 168 - Trimestres acquis : 140 - Trimestres manquants : 28

a) Prorata temporis 75% divisé 168 x 140 = 62,49

b) Décote : 1,25 % x 28 T = 35%

= 62,49 - 35% = 27,49 du salaire de référence au lieu de 75% Soit 3046 x 27,49% = 837,34

2^{ème} cas de figure

Un enseignant qui, parvenant à 67 ans, ne totalise pas 42 annuités : il lui manque 5 ans.

La décote n'est pas appliquée au contraire du prorata temporis :

- Prorata temporis 75% divisé 168 x 148 = 66,07 du salaire de référence au lieu de 75%

Soit 3046 x 66,07% = 2012,49

Calcul dans le privé

Salaire de référence : salaire brut moyen primes et HS inclus calculé sur les 25 dernières années => auquel s'applique un taux de 50%

Les enseignants et personnels éducatifs du lycée Hénaff, syndiqués Sud, CGT et/ou mobilisés dans la lutte contre la démolition des acquis sociaux du 20^{ème} siècle.